



**Rapport de la commission des pétitions et des grâces
au Grand Conseil
concernant
la pétition d'un groupe de citoyens, "Pour la sauvegarde
l'agence CFF de la ville de Neuchâtel"**

(Du 29 octobre 2012)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de ses séances des 3 et 29 octobre 2012 pour l'adoption du présent rapport, la commission des pétitions et des grâces a examiné la pétition d'un groupe de citoyens, du 27 juin 2012, intitulée "Pour la sauvegarde de l'agence CFF de la ville de Neuchâtel".

Composition de la commission

Président:	M.	Daniel Haldimann, UDC
Vice-présidente:	M ^{me}	Sylvie Fassbind-Ducommun, socialiste
Rapporteur:	M.	Jean-Daniel Burnat, libéral-radical
Membres:	M.	Serge Vuilleumier, socialiste
	M.	Jean-Claude Berger, socialiste
	M.	Michel Bise, socialiste
	M.	Alain Gerber, libéral-radical
	M.	André Obrist, libéral-radical
	M.	Etienne Robert-Grandpierre, libéral-radical
	M.	Luc Ducommun, SolidaritéS
	M ^{me}	Valérie Leimgruber, POP

2. PETITION

Le 27 juin 2012, un groupe de citoyens a déposé la pétition suivante:

Pétition "Pour la sauvegarde de l'Agence CFF de la ville de Neuchâtel"

Nous avons appris la fermeture de l'Agence CFF de la ville de Neuchâtel. Cette agence existe depuis plus de 40 ans, elle offre aux habitants et usagers de Neuchâtel la possibilité d'acquérir des billets de train et des voyages. Plus important pour nous, usagers, nous y trouvons, dispensés par un personnel qualifié et compétent, des conseils, un rapport personnalisé et une disponibilité précieuse. L'accessibilité de l'agence pour les personnes âgées et à mobilité réduite, pour les

familles nous satisfont, tout comme le service pour nous aider à organiser des courses d'école ou des voyages de groupes.

Le centre ville de Neuchâtel se vide peu à peu de ses commerces et services, obligeant les usagers et les consommateurs se tourner vers les moyens électroniques déshumanisés, ou les forçant à se rendre dans des centres commerciaux éloignés du centre pour se procurer des biens de consommation et de loisir. Nous estimons que les CFF ont une responsabilité sociale et politique dans leur décision de fermeture. Nous pensons que les garanties – d'accès, de suivi des dossiers, de qualité des services – ne seront pas assurées à la gare. De plus nous nous inquiétons de cette fermeture, qui s'ajoute à celle annoncée de l'Agence de la place de Longemalle à Genève, et nous fait craindre une stratégie de fermeture des agences par la direction des CFF.

Nous, clients de l'agence de Neuchâtel ville prions instamment les CFF de:

- revenir sur sa décision de fermeture de l'Agence Neuchâtel ville;*
- réduire sa politique de transfert des services d'achat de titres de transport vers les moyens électroniques (internet, téléphones mobiles) et automatiques par égard pour les usagers ne maîtrisant pas ou ne disposant pas de tels appareils;*
- consulter de manière plus conséquente les usagers et leurs besoins.*

La pétition est munie de 2282 signatures.

3. TRAITEMENT DE LA PETITION PAR LA COMMISSION

La commission s'est réunie le 3 octobre 2012 pour prendre connaissance de cette pétition. A la lecture de cette dernière, la commission s'est posé plusieurs questions notamment celle de sa compétence pour la traiter. En effet, sur les deux premières demandes:

- revenir sur sa décision de fermeture de l'Agence Neuchâtel ville;*
- réduire sa politique de transfert des services d'achat de titres de transport vers les moyens électroniques (internet, téléphones mobiles) et automatiques par égard pour les usagers ne maîtrisant pas ou ne disposant pas de tels appareils,*

elle ne voit pas quel instrument disposerait le Grand Conseil pour inciter les CFF à revenir sur leur décision.

En ce qui concerne la dernière demande "*consulter de manière plus conséquente les usagers et leurs besoins*", une résolution aurait pu être proposée par la commission à l'adresse des CFF. Cependant, le Grand Conseil devant encore se prononcer sur son acceptation, ce qui ne pourra pas être fait avant la session de décembre 2012, cette résolution serait arrivée trop tardivement.

Selon les renseignements obtenus, l'agence CFF de Neuchâtel-Ville sera fermée définitivement le 31 décembre 2012. Les travaux qui se déroulent actuellement dans le hall de la gare de Neuchâtel sont destinés à agrandir l'agence existante en gare pour accueillir la clientèle et le personnel à reclasser.

Par ailleurs, le Conseil général de la ville de Neuchâtel a adopté, en date du 2 juillet 2012, par 30 voix, contre 4 et 2 abstentions, une résolution traitant du même objet. Le dossier était en main de la direction du développement économique où des échanges de courriers ont été faits avec la direction des CFF. Cependant, le Conseil communal de la ville de Neuchâtel, en date du 9 octobre 2012, n'a pu que prendre acte, en la déplorant, de la décision irrévocable des CFF de fermer l'agence CFF du centre-ville et regrette que la direction des CFF ne soit pas ouverte à la discussion.

4. AVIS DE LA COMMISSION ET CONCLUSION

En fonction de ce qui précède, la commission des pétitions et grâces a conclu qu'elle n'était pas compétente pour intervenir d'une quelconque manière sur la décision des CFF.

Bien que plusieurs lignes TN desservent la gare de Neuchâtel et ceci à des cadences régulières, elle regrette néanmoins que la fermeture de cette agence obligera les usagers qui n'auraient pas accès aux nouvelles technologies à se rendre à la gare de Neuchâtel pour prendre leur billet ou autre. La commission est toutefois démunie face à cette situation qu'elle ne peut pas modifier. Elle se voit dès lors contrainte de procéder au classement.

La commission se détermine donc pour le classement de la pétition à l'unanimité des membres et propose au Grand Conseil d'en faire de même.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres le 29 octobre 2012.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 29 octobre 2012

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces:

Le président,

D. HALDIMANN

Le rapporteur

J.-D. BURNAT